
Séance du 15 décembre 2006

OBJET : Révision du montant du loyer de l'appartement municipal, place de la mairie

L'an deux mille six et le 15 décembre à vingt heure trente le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : AMESTOY Pierre, BEDEL Philippe, ROSELLO José, SEPOLD Alex, DISCAZEAUX Philippe, GATZLER Catherine,

EXCUSES : COT Mélanie , HANNINGER Ursula, LOPEZ Manuel

Monsieur AMESTOY a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant mensuel du loyer de l'appartement municipal, place de la mairie est actuellement de 400 €. Que ce montant est révisable, selon les termes du bail, au mois de janvier de chaque année.

En conséquence, il propose de réviser ce montant selon l'indice de référence des loyers (IRL), soit :

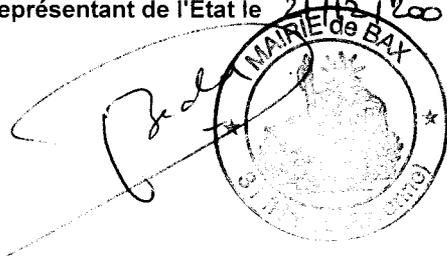
- Montant du loyer actuel, hors charges : 400 Euros
- Montant du loyer après révision : $400 * (\text{indice de référence des loyers du 1er trimestre 2006} / \text{indice de référence des loyers du 1er trimestre 2005})$
Soit : $400 * (104.61/102.10) = 409.83$ Euros,

qui seront arrondis l'euro inférieur **soit 409 euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de porter le montant du loyer de l'appartement municipal, place de la mairie à 409 euros mensuel, à partir du 1er janvier 2007.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise
au Représentant de l'Etat le 21/12/2006



Le Maire, P.BEDEL

